N° 431 CINQ CENTIMES Jeudi 30 Janvier 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 8 Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour Dewelle, *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 204, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	87	87	Ext. d'Esp. 4 0/0	72 9/16	
4 1/2 0/0 Franç.	—	—	Rio-Tinto.....	413	12
Égypte 6 0/0..	479	—	Panama.....	76	—
5 0/0 Italien...	92	12	Russes.....	—	—
3 0/0 Turc.....	17	80	Alpines.....	—	—
Chemins Turcs	—	—	Mines.....	—	—
6 0/0 Hongr. or.	88	1/2	Tharsis.....	—	—
Chemin Ottom.	—	—	Tendance soutenue		

CRITIQUES INJUSTES

Sous le sentiment profond de leur impuissance et irrités de voir que l'opinion publique s'éloigne d'eux de plus en plus pour s'attacher aux institutions républicaines, les réactionnaires se laissent aller par moment, à des explosions de mauvaise humeur et de colère qui prouvent bien leur désarroi.

La Chambre a à peine quelques mois d'existence. Presque toutes ses séances jusqu'à ce jour, ont été consacrées à vérifier les pouvoirs de ses membres, et cependant les réactionnaires l'accusent de ne rien faire, d'être impuissante, de méconnaître les intérêts du pays.

La Nation, écrit un de leurs journaux, a été trompée. On lui avait dit que « la Chambre du Centenaire réunirait en un seul faisceau les divers partis jusqu'alors en lutte et les obligerait à conspirer ensemble pour le bien public : qu'elle n'aurait d'autre passion que celle des réformes vraiment utiles et d'autre but que la réconciliation de tous les Français. Plus de discordes politiques, plus de guerre religieuse, plus ou presque plus d'impôts; ce serait l'âge d'or.

« Le public, qui avait pris pour argent comptant ces belles promesses, attend toujours l'éclosion des aigles et quelque manifestation de cet esprit de tolérance, de ce libéralisme, de cette sagesse dont les candidats se montraient si largement pourvus. »

Que ces railleries sont mesquines et qu'elles prouvent bien l'amertume du dépit qu'éprouve la coalition réactionnaire ! Songez donc, elle avait crié sur les toits, la veille des élections législatives, qu'elle reviendrait en majorité à la Chambre, et que les choses changeraient de face, et elle est revenue amoindrie, meurtrie, découragée. Il y a de quoi, en effet, n'être pas satisfait.

Et le journal en question continue ainsi ses récriminations injustes :

« Cette Chambre, dit-il, a de naissance, la haine de la liberté, l'horreur de la modération, le mépris de la justice. Elle ne peut souffrir aucune opinion autre que la sienne, et considère ses adversaires comme des hérétiques bons à brûler. »

« Dans les précédentes assemblées, les proscripteurs n'étaient ni moins nombreux, ni moins ardents ; mais ils mettaient parfois, dans leurs exécutions, un peu moins de cynisme. Ils dissimulaient *tant bien que mal* leur parti-pris, leur résolution ferme de résister au droit, à la justice, à la vérité; ils tenaient à ce que l'on crût, de temps à autre, à leur pudeur.

Les républicains de 1890 n'ont plus de ces hypocrisies; ils étranglent bravement le droit et la liberté, sans qu'ils jugent utile de couvrir d'un prétexte ces exécutions. Étant les plus nombreux et par conséquent les plus forts, lorsqu'ils ont dit : « Malheur aux vaincus ! » ils s'imaginent avoir tout dit. »

Voilà comment on écrit l'histoire dans le parti des soi-disant « honnêtes gens. » Autant de mots, autant de mensonges et d'accusations injustes et immérités.

Les républicains de 1890 dit la feuille en question « étranglent le droit et la liberté ». Où l'écrivain réactionnaire a-t-il vu cela ? Il affirme sans donner une preuve de ce qu'il avance, sans citer un seul fait. C'est une façon fort commode d'accuser et de trainer les gens dans la boue, mais elle n'est ni honnête, ni conforme aux principes de justice et de probité dont on prétend être les représentants et les gardiens dans le parti réactionnaire.

Le journal monarchico-boulangiste qui accuse ainsi les républicains d'être intolérants, de faire ce qu'il appelle « des exécutions » parce qu'ils ont invalidé quelques députés réactionnaires, a-t-il donc oublié les menaces que proféraient ses amis la veille des élections, alors qu'ils comptaient sur le succès ? A-t-il oublié qu'ils se promettaient de faire table rase de tous les fonctionnaires républicains, de les mettre à pied et de « faire marcher la France ».

Ne déclaraient-ils pas qu'ils se montreraient sans pitié; comme sous le Seize-Mai ? Et ce sont ces gens-là qui osent parler de ce qu'ils appellent l'intolérance des républicains ?

Un peu de pudeur, Messieurs, et si vous ne savez plus rougir, ayez au moins le bon esprit de vous taire.

UN VIEUX RÉPUBLICAIN

Les Elections législatives

Profession de foi de M. Lissagaray

M. Lissagaray, candidat à Neuilly contre M. Laur, invalidé, adresse aux électeurs une longue profession de foi qui se termine ainsi :

Démocrates !

Je mènerai cette campagne comme je le fais depuis treize mois bientôt pour les droits de l'homme et du citoyen français. Entre républicains, *entre démocrates, je ne distinguerai pas. J'irai même* d'abord à ceux qu'on put abuser un moment. Je leur dirai : Que voulez-vous ? Le gouvernement du peuple par le peuple ? Eh *bien, le peuple c'est* vous et non un dictateur à panache, en soutane ou à couronne de marquis.

Je leur dirai : Chassons les mauvais rêves. Une nation vit de travail ; étudions, cherchons les meilleurs outils. Mais cherchons-les entre travailleurs républicains et ne chargeons personne si de les trouver ni de nous sauver.

Enfants de la République,

La lutte sera chaude.

Nos ennemis ont pour eux l'or des marquis, des ducs, des jésuites, la calomnie et le mensonge. Il n'est pas étonnant qu'ils s'unissent contre le mandataire de vos comités qui compte vingt-sept années de lutte pour la République. Mais nous sommes plus riches qu'eux, ayant pour nous le dévouement des républicains ; et nulle fois plus forts, ayant avec nous la vérité, la justice, l'intelligence des questions sociales et le bon sens.

Enfants de la République, vous avez vu d'autres combats, et vous en êtes sortis triomphants. La même victoire qu'autrefois vous ouvre en chômant la barrière.

Citoyens de Boulogne, Clichy, Neuilly, Levallois-Perret.

Vous affirmerez deux choses le 16 février :

La réconciliation complète dans le canton de Neuilly, l'union de tous les républicains, qui s'est faite déjà dans le reste de la France.

Une République qui aille résolument de l'avant, sans crainte et sans arrêt, entre tous les abus et tous les privilèges.

Que le 16 février, la France entière acclame le beau canton de Neuilly refoulant, dans leurs ténèbres, les revenants de tous ces partis dispersés il y a cent ans par le soleil de la Révolution française.

Vive la République !

LISSAGARAY
Candidat des Comités républicains

L'ELECTION DE NICE

On dit que M. Borriglione va donner sa démission de député de la seconde circonscription de Nice pour se représenter dans la première circonscription aux lieu et place de M. Bischoffsheim.

M. Edwards, directeur du *Matin*, poserait sa candidature au siège laissé vacant par M. Borriglione.

NOUVEL IMPOT
A LILLE
Sur les Pommes comestibles

Perception illégale

On lit dans le *Progrès du Nord* :

On fait usage en France, de trois sortes de boissons hygiéniques.

Ces boissons diffèrent suivant les régions.

Dans celle du Nord, on emploie communément la bière, qui forme l'une des industries les plus prospères du pays ;

Dans le Nord-Ouest, on produit et on consomme presque exclusivement le cidre :

Dans le reste de la France, c'est le vin qui est utilisé dans toutes les classes.

Chacune de ces boissons est frappée d'un impôt dont l'assiette varie selon son espèce.

La bière est soumise à une taxe dite de fabrication.

On la perçoit d'après la contenance des chaudières servant à cette fabrication.

Des ce moment, elle circule librement, excepté dans les villes où les règlements d'octroi contiennent des dispositions particulières contraires à cette franchise.

Le vin n'est passible d'un droit dit de circulation que lorsqu'il est enlevé de chez les récoltants ou des entrepôts pour entrer dans la consommation.

Toutefois, dans les Villes où il est perçu une taxe spéciale au profit du Trésor, taxe dite d'entrée, *c'est-à-dire dans celles* qui ont une population d'un moins 4,000 âmes, cette taxe *supplémentaire* est exigée au moment de l'introduction des boissons ou des vendanges lorsque le récoltant ou l'introducteur n'est pas entrepositaire.

De tout temps, les raisins de table, autrement dit ceux récoltés dans des conditions propres à ne pas laisser de doute qu'ils seront consommés en nature, ont été affranchis de toute espèce d'impôt *puisque la loi ne frappe que les vendanges, c'est-à-dire les raisins destinés à faire du vin.*

Une loi du 29 juillet 1889 a soumis aux taxes applicables au vin, et dans des proportions déterminées, les raisins secs introduits dans les villes *pour la fabrication du vin.*

Par application de ce principe que les raisins frais de table y jouissent d'une *immunité complète, les raisins secs, quelle* que soit leur espèce, du moment où ils ne doivent pas être ouverts en vins, doivent toujours être exonérés de tout impôt.

Nous avons démontré, dans un précédent numéro, que ce n'était pas ainsi que cette loi était comprise et appliquée à Lille.

Dans cette ville, le service des contributions indirectes avait d'abord imposé comme vin toutes les espèces de raisins, excepté ceux en grappes.

A la suite de plaintes très vives dont nous nous sommes fait l'organe, on n'a plus maintenu le droit que sur le raisin de Corinthe et sans même qu'on sache pourquoi puisqu'on ne fabrique pas de vin à Lille et qu'il *ne sert qu'à* des usages alimentaires nutritifs.

Quant au cidre, il est soumis aux mêmes règles que le vin.

Sauf en ce qui concerne la quotité du droit, la perception et la circulation s'effectuent dans des conditions absolument identiques.

Toutefois, comme on récolte tout à la fois des pommes à boisson et des pommes comestibles dites à couteau, très différentes les unes des autres, la Régie des Contributions indirectes a appliqué constamment à ces dernières, dans les contrées à cidre, le régime dont jouissent les raisins de table c'est-à-dire qu'elles sont exonérées de l'impôt.

Partout ailleurs, on n'a jamais songé à imposer les pommes comestibles, quelles qu'elles soient, puisque la loi ne vise que les pommes à cidre.

Il est extrêmement facile de distinguer ces dernières de les pommes à couteau. Les collecteurs d'impôts, dans les départements de production, ne sauraient s'y méprendre.

On la distinction devient difficile, c'est lorsque se s'éloigne de ces départements.

La difficulté devient alors si grande que, pour rester dans l'esprit de la loi et ne pas atteindre les pommes qui y sont introduites, *en très grandes quantités*, pour l'usage de la table, la loi du 3 juillet 1846 *a disposé, par son article 11, que les fruits* verts cesseront d'être soumis au paiement des droits à l'entrée dans Paris.

La fabrication des cidres, y est-il dit, sera soumise à l'exercice dans l'intérieur de Paris. Les droits dus pour le trésor et pour l'octroi seront perçus sur les quantités fabriquées.

A cette époque, on connaissait déjà les pommes préparées, dites pommes tapées, provenant du Canada ainsi que les pommes en tablettes qui ne sont autres que des pommes soumises à une cuisson et concentrées et dans lesquelles entrent d'autres substances. Les unes et les autres sont vendues par les épiciers exclusivement pour les usages de la table.

Les pommes tapées, on le sait, sont des fruits de choix ayant subi certaines préparations pour leur conservation. L'élévation de leur prix l'indique.

Tandis que les fruits à cidre valent de 5 à 15 centimes par kilog., suivant que la récolte est plus ou moins abondante, les pommes du Canada et celles en tablettes valent presque invariablement, dans le grand commerce de détail, 1 fr. 20 et, dans le plus petit, 1 fr. 60 d'où il suit qu'elles ne sont pas et ne peuvent pas être destinées à la fabrication du cidre.

Néanmoins, l'Administration des contributions indirectes à Lille a cru devoir, il y a deux mois, frapper ces derniers fruits d'un droit d'entrée et d'octroi s'élevant à 28 francs par 100 kilog. de pommes consommées dans l'intérieur de la ville.

Rien ne peut faire comprendre ni ne peut expliquer la mesure à laquelle a recouru, dans la circonstance, cette Administration.

La seule loi qu'elle puisse invoquer pour la justifier est celle du 28 avril 1816 dont l'article 26 est ainsi conçu :

« Les vendanges et les *fruits à cidre ou à poiré* seront soumis aux droits d'entrée, dans les lieux sujets à ce droit, de 3 hectolitres de vendanges pour 2 hectolitres de vin et de 5 hectolitres de pommes ou poires pour 2 hectolitres de cidre ou de poiré. *Les fruits à cidre destinés à la fabrication du cidre ou du poiré* seront imposés *à raison de 25 kilogrammes de fruits pour un hectolitre de cidre ou de poiré.*

Il n'est question, comme on le voit, que de vendanges ou de fruits à cidre ou à poiré, et d'autres termes, de fruits à boisson.

Toutes les fois qu'il s'agit de fruits de table : raisins frais, raisins secs, pommes ou poires, vertes ou préparées pour leur conservation et pour une vente plus lucrative, on ne se départit jamais du principe équitable de leur affranchissement de l'impôt.

On est donc fondé à se demander, le commerce comme le consommateur lillois se demande pourquoi un régime d'exception vient d'être créé pour eux en vertu d'une loi vieille, de 74 ans.

Que l'on consulte les représentants des maisons d'importations, les grandes douanes de nos ports; les gros marchands de comestibles du Nord, du Midi, de l'Est, de l'Ouest, la réponse est invariablement la même : On n'impose pas les pommes du Canada livrées à la consommation.

A Paris même, on doit fabriquer du cidre, puisqu'une loi spéciale règle cette fabrication, le prix de ces pommes, dans le grand commerce de détail, était le même qu'à Lille avant que la Régie imaginât la mesure prise à leur égard.

Il n'en était pas ainsi si un impôt avait pesé à Paris sur les mêmes fruits, puisqu'il aurait donné lieu à un écart, entre eux, de 35 centimes par kilog.

Voici comment s'établissaient ces prix :

Paris :	Pommes tapées, le kil.,	fr.	1,20
— :	—	coupées, —	1,10
Lille :	—	tapées.	1,20
— :	—	coupées —	1,20
— :	Pâtes de pommes	—	1,20

Grevées d'un impôt injustifié et injustifiable de 28 centimes par kilog. ces pommes sont donc à Lille beaucoup plus chères qu'à Paris et qu'ailleurs, ce qui en restreint la consommation.

La population lilloise demande à ne pas être traitée autrement que ne l'est celle des autres villes de France.

C'est un droit qu'on ne peut lui contester.

L'Administration des *Contributions indirectes* a commis une faute en la soumettant *à une charge contributive qui ne doit* pas peser sur elle.

Il convient qu'elle réconnaisse son erreur.

On s'honore toujours à rentrer dans la légalité.

Déjà la Régie a jugé bon de ne pas poursuivre ses premières exigences d'imposer les pâtes de pommes.

Le commerce attend d'elle le retrait absolu de l'impôt sur les autres pommes comestibles, impôt condamné par les démonstrations qui précèdent et dont la perception est absolument illégale.

X...

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Conseil des Ministres

Paris, 28 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Tirard a fait signer un projet relatif à la désaffectation du Champ-de-Mars, sur lequel ne se trouveraient plus que les militaires et à la conservation des principales constructions de l'Exposition.

Le ministre de la marine a fait signer un décret relatif au recrutement et aux engagements des troupes de la marine.

M. Barreau, capitaine de vaisseau, est nommé contre-amiral ; le capitaine de vaisseau Mac-Guckin de Slane est nommé commandant du croiseur le *Chateaurenault*, à Cherbourg.

La Commission des Douanes
A LA CHAMBRE

Les députés sont venus très nombreux pour la nomination de la commission des douanes, qui a été composée ainsi :

1er bureau, sont élus : MM. Ribot, Flourens, Sarrien, Félix Faure, Maurice Faure.

2e bureau, sont élus : MM. Roux, Thounson, Burdeau, Bourgeois (Jura), Mir.

3e bureau, sont élus : MM. Mézières, Letellier, Armel, Deloncle, Rozet.

4e bureau, sont élus : MM. Turrel, Viette, Leydet, Graux, Philippon.

5e bureau, sont élus : MM. Prerel, Legrand Dantresme, Jamais, Milochau.

6e bureau, sont élus : MM. Méline, Lavertujon, Périer, de Larsan, Buisy, Danian.

7e bureau, les élus se décomposent ainsi : M. Raynal, libre-échangiste ; 4 autres protectionnistes, tous obtiennent 35 à 37 voix sur 59.

Les 4 protectionnistes se sont opposés au renouvellement des traités.

MM. Ricard et Jonnard sont partisans de doubles tarifs et du Drawback pour sauvegarder les exportations et compenser l'impôt sur les matières premières.

8e bureau, sont élus : MM. Lockroy, Salis, Bigot, Dreyfus, Peytral.

9e bureau, sont élus : MM. Woddington, Viger, Ayrard, Baihaut, Emmanuel Arène.

10e bureau, sont élus : MM. Develle, Déandreis, Marty, Léon Say, Delno-Montaud.

11e bureau, sont élus : MM. Georges Berger, *Boucher (Vosges), Fauveirol*., Maxime Lecomte, Villebois, Mareuil.

La commission des douanes comprend 30 protectionnistes, 15 libre-échangistes, 15 incertains, 50 membres de la gauche, 5 de la droite. Tous les protectionnistes class se sont opposés au renouvellement des traités de commerce ; *toutefois, la majorité annonce ses sentiments* modérés.

Leur avis est que le tarif général devra soutenir seulement des droits strictement compensateurs ; c'est-à-dire représentant les charges supplémentaires pesant sur les travailleurs français, de manière à mettre notre production en état de lutter à armes égales.

Un certain nombre de membres de la commission des douanes, comme M. Ribot, se sont montrés partisans de deux tarifs : l'un maximum et l'autre minimum.

La question des matières premières et du commerce d'exportation, a été un grand écueil.

Le système protectionniste a été à peine touché par les orateurs. Les uns, comme M. Ribot, l'ont réservé, les autres ont fait allusion aux Drawbacks ou admissions temporaires.

Les libres-échangistes ne se sont pas montrés absolus dans la question des traités de commerce ; la plupart admettent qu'on peut sans traités, pratiquer un système économique libéral qui est selon eux, meilleur pour nos intérêts. Les trois incertains, tout en réclamant certaines protections se sont peut formellement hostiles aux traités, estimant qu'il faut tenir compte des avantages économiques et politiques.

Discours de M. Ribot

M. Ribot dit que la question qui domine tout débat est de savoir si la France doit reprendre en 1892 l'entière liberté de ses tarifs ou s'efforcer de conclure de nouveaux traités de commerce.

En 1881, la majorité des représentants de l'industrie se prononce pour le renouvellement des traités ; on fut surtout frappé à cette époque de l'inconvénient que pourraient présenter la mobilité des tarifs et le danger d'exposer notre commerce d'exportation à des mesures de rigueurs de la part de l'étranger. Aujourd'hui, on ne joue qu'un rôle effacé dans le débat, on fut persuadé qu'elle était désintéressée parce que les produits agricoles devaient rester hors des traités. Cela n'était pas absolument exact.

Sans parler des matières premières nécessaires à l'industrie, un assez grand nombre de produits d'agriculture ont été repris dans les conventions.

L'agriculture se plaint vivement aussi et à très unanime à demander que la France n'accepte plus à l'avenir de traités. L'industrie tend de plus en plus à se rallier à la même opinion. Ce revirement s'explique.

D'une part les traités que nous avons faits depuis 1881, n'ont pas toujours été heureux, nous avons souvent fait plus de sacrifices que nous en avons obtenus; d'autre part les transformations sont aujourd'hui si soudaines dans le monde de la production et dans les conditions du commerce qu'on hésite de s'engager même pour une durée de dix années.

Qui pouvait prévoir en 1881 toutes les conséquences de l'essor qu'ont pris les Etats-Unis, la production des céréales et la perturbation qui devait résulter sur les marchés européens de l'abaissement des frêts et de la dépréciation de la monnaie d'argent.

Enfin, voulut-on continuer à faire des traités, il est certain que les négociations deviendraient de plus en plus difficiles.

Nous n'avons traité depuis 1881 qu'avec des pays d'importance secondaire, il nous fut impossible de conclure des traités avec les Etat-Unis et la Russie. Nous dûmes nous borner vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Autriche, à leur accorder le traitement d'elles le traitement d'une nation plus favorisée.

Toutes ces considérations doivent nous déterminer à reprendre la liberté de nos tarifs.

Cela ne veut pas dire que nous devions

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 88

LA PETITE MIONNE

TROISIEME PARTIE

LA MAIN CACHÉE

Cecoup terrible acheva ce que la misère, l'indifférence des uns et les injustices des autres avaient commencé, elle le frappait en même temps au cœur et à la tête. Il perdit subitement et sans espoir de retour, hélas ! ses admirables facultés. Il ne put que me donner des leçons dont j'ai profité le mieux que j'ai pu. C'est à la tendresse que mon père avait pour moi et aussi, certainement à ma grande affection pour lui que je dois le peu que je sais.

— Votre modestie et l'hommage que vous rendez à la mémoire de votre père rehaussent encore votre mérite, monsieur Ramel. Ceytos, vous êtes on ne peut plus digne de votre maître, et si votre père, ce maître que vous vénérez, *était encore de ce monde, il serait à* juste titre fier et orgueilleux de son élève. Il est mort, mais il revivra dans votre gloire !

Il n'y a pas longtemps que je vous connais, monsieur Ramel, et cependant il me semble qu'il y a des années que je vis de votre vie, que j'ai partagé vos déceptions, vos amertumes, que j'ai lutté et souffert avec vous.

Y a-t-il dont entre nous quelque mystérieuse affinité ? C'est comme si votre âme était sœur de la mienne. Aussi, comme je vous comprends !...

Tout à l'heure, quand vous avez parlé de votre mère, que vous vous êtes pare adorait, je me disais, en vous regardant :

— Qu'elle sera heureuse la femme que M. Georges Ramel aimera comme sa mère a été aimée !

Etre aimée ! Mais c'est là tout ce que nous voulons, nous autres femmes; c'est le but de notre existence; c'est pour cela que nous vivons, voilà ce qui nous fait vivre.

Depuis la visite que je vous ai faite rue Vêron, vous avez travaillé; moi, monsieur Georges, j'ai rêvé. Oui, et pourquoi le cacherais-je, j'ai beaucoup pensé à vous, à votre passé qui a été si difficile, si pénible, plus encore qu'à votre avenir où la renommée vous tresse ses plus belles couronnes.

Je m'en voubais un peu de m'occuper ainsi de vous, je me trouvais même de la grande place que vous avez subitement occupée dans ma vie, car je ne veux plus me le dissimuler, où il n'y avait personne, il y a vous.

Georges écoutait, étourdi, bercé par la musique de la voix et comme grisé par la lumière ruisselante du regard.

— Faut-il vous le dire, continua Mme Joramie, j'ai pensé aussi à cette jeune fille, votre voisine, que vous appelez Herminie.

— Ah ! fit Georges, ne pouvant s'empêcher de tressaillir.

— Croiriez-vous qu'il m'est venu l'idée la plus singulière, la plus sotte ?... Mais non, vous ne le croirez pas.

— Cette idée n'est certainement pas ce que vous dites, madame, car il ne peut matière de votre esprit que d'excellentes idées, dit Georges, hasardant cette espèce de flatterie parce qu'il ne trouvait pas autre chose à dire.

— Eh bien, monsieur Ramel, j'ai eu cette pensée que vous étiez amoureux de cette jeune fille que vous avez idéalisée sur la toile.

Et Mme Joramie se mit à rire, pendant que Georges, frémissant, sentait comme une brûlure à son cœur.

— Mon Dieu, oui, continua-t-elle, j'ai eu cette pensée. Allons donc, me suis-je dit aussitôt, est-ce que c'est possible ? M. Georges Ramel, nouveau Pygmalion, serait plutôt amoureux de la ravissante image de son talent que cette fillette assez insignifiante, qui a eu le bonheur de lui servir de modèle.

La rougeur de Georges s'accentua, et il ressentit une douleur assez vive; mais l'homme est ainsi fait qu'il ne fut ni assez hardi ni assez courageux, pour prendre énergiquement, comme il le devait, la défense de l'objet de son adoration.

L'embarras et le trouble du jeune homme n'échappèrent à Mme Joramie, qui s'empressa de reprendre la parole.

— Selon moi, monsieur Georges, dit-elle, le mariage, pour un homme de talent, a de nombreux inconvénients. D'abord, c'est la femme qui est presque toujours gênante : rarement elle comprend son mari, ne pouvant s'élever à sa hauteur, et si elle tire vanité de son mérité, c'est pour elle-même, elle s'en fait une auréole ; elle a son caractère, ses exigences, ses mesquineries, ses idées étroites.

Le mari plane, la femme reste à terre.

— Non, pas mal, pas mal, pas mal, dit Georges, ému de ce qu'il venait de dire, et cela arrive souvent, — succédé aux emportements de la passion. Alors cette union indissoluble de deux époux qui peut rendre heureux devient une chaîne lourde dont on veut à tout prix se débarrasser, et chacun tire de son côté, à plein collier, pour la rompre.

Et puis, il y a le souci des enfants de nombreux devoirs, qui s'imposent, à remplir, une infinité de difficultés de toutes sortes, qui se présentent journellement, à vaincre ; c'est une bacaille continuelle, énervante, où l'on voit aux prises l'esprit et la matière. L'homme perd sa liberté d'action, se consume, l'inspiration s'abandonne et la flamme du génie s'éteint en lui.

D'où je conclus, monsieur Ramel, que s'il veut être véritablement grand, un artiste ne doit pas se marier.

— Vous venez de me faire du mariage, madame, dit Georges ébauchant un sourire, un tableau assez peu attrayant.

— Dont j'ai cependant beaucoup adoucis les couleurs.

— Enfin, vous n'admettez pas que l'artiste se marie ; est-ce que vous lui défendez aussi d'aimer ?

— Non, certes ; car alors ce serait vouloir qu'il n'eût pas de cœur... C'est surtout par le cœur qu'il l'artiste ; c'est du cœur coulent de tous les sentiments, que lui vient l'inspiration. Et pourquoi donc lui défendrais-je d'aimer ? Pourquoi donc lui refuserais-je à lui seul, cette faculté que la nature a donnée à tous les êtres ? Mais c'est au feu de l'amour que se chauffe le talent c'est de la flamme qui en jaillit que s'éclaire le génie !

Non, non, je ne refuse point ce droit si précieux d'aimer que nous avons tous. Aimez donc, mais à une condition, c'est que, dans l'intérêt de votre avenir qui s'annonce si brillant, vous sachiez bien placer votre amour.

Si, étant de vous monsieur Ramel, c'est pas une femme ordinaire que je voudrais aimer, une femme comme on en rencontre tant dans tous les salons, qui n'ont pour le vernis de l'éducation et de l'instruction et qui, sous une forme plus ou moins charmante cachent une nullité absolue.

C'est une femme ayant comme moi de grandes inspirations, que je voudrais aimer, une femme enfin, capable de me comprendre, qui verrait aussi haut que moi et qui loin d'être une entrave à mon avenir, serait pour moi un auxiliaire puissant. Ce serait là la véritable union, l'union rêvée de deux cœurs également haut placés, de deux âmes heureuses de s'être rencontrées et s'embrassant dans leur étreinte amoureuse

— *Cette femme existe-t-elle ?* fit Georges, tâtonnant.

Et sous le feu du regard de Mme Joramie, il baissa les yeux.

— Pourquoi n'existerait-elle pas ? répondit-elle.

Elle poussa un soupir, et d'une voix aux modulations langoureuses, elle ajouta :

— Monsieur Georges, cherchez-la, cette femme, et sans trop de peine, je crois, vous la trouverez.

L'attaque, cette fois était tellement directe et si peu dissimulée que Georges tressaillit dans tout son être.

Mais Mme Joramie crut devoir laisser au jeune homme un moment de répit et ne pas achever trop rapidement sa défaite qu'elle voyait certaine.

— Eh bien, et ces tableaux que nous avons à voir, dit-elle, changeant subitement de ton et d'attitude.

Georges se redressa brusquement et passa sa main sur son front, comme s'ils sortait d'une espèce de sommeil magnétique.

— Tous deux se levèrent.

— Venez, dit-elle.

Ils sortirent du boudoir, traversèrent la chambre à coucher de Mme Joramie, puis une autre pièce et se trouvèrent dans une galerie rectangulaire magnifiquement éclairée par de nombreuses bougies et des lampes tamisées par des abatons de bronze.

Que de chefs-d'œuvre, que de merveilles rassemblées à ce endroit ! Georges resta un instant comme ébloui. Accrochés aux murs, des tableaux de toutes les nations et de toutes les écoles, des statues, des groupes, des statuettes, des bustes de marbre et de bronze; quelques terres cuites ; des vases de toutes les grandeurs, de tous les styles, marbres, bronzes sculptés, ciselés par des maîtres ; des porcelaines, des coffrets, des camées, des émaux des mosaïques.

— Mais je suis dans un musée! s'écria Georges émerveillé.

Le même dit Mme Joramie, montrant ses belles dents blanches entre ses lèvres souriantes. M. Joramie est, lui, homme d'argent et de chiffres ; il n'aime les œuvres d'art que parce qu'elles coûtent très cher. J'achète et il me laisse faire.

Du moment que sa vanité et son orgueil de millionnaire sont satisfaits, il est content. Il ne permettrait d'acheter le Régent, rien que pour pouvoir se dire à lui-même : j'ai le Régent, le plus beau diamant du monde, et dire aux autres : c'est moi qui possède le Régent.

Avançons ? voilà la *Sainte-Cécile* du Murillo, un *Joueur de flûte* de Téniers, deux magnifiques toiles de Rosa Bonheur, un Ary Scheffer, un Decamp, deux Horace Vernet, un Delaroche.

Voici un Raphaël — *Regine Angelorum* ; — deux autres chefs-d'œuvres du Titien et du Tintoret ; ce ne sont que des copies de fresques prises à Rome et à Florence, mais admirablement rendues, comme vous le voyez.

Nous verrons tout à l'heure un Paul Véronèse, un Carrache.

Ces quatre tableaux de quatre maîtres représentent les l'école flamande.

Voilà une *Fête villageoise* de Watteau, la *Compagnonnage* de Greuze.

Regardez de ce côté, maintenant ; j'appelle ce petit coin mon parterre : Corot, Daubigny, Jules Dupré, Neuville, et venant après, les quatre délicieux tableaux de Meissonier.

Voici des moins connus, mais qui, comme vous, monsieur Ramel, sont appelés à être des maîtres : la *Fête de la Grand'mère*, de Seigme; *L'Anneau des fiancailles*, de Weisz ; une *Etable à moutons*, de Verboechoven ; *Vaches à Bâtaveurs*, de René Menard.

Ah ! ne passons pas sans nous arrêter un instant devant *Laure et Pétrarque*, d'Ingres.

Appuyant sa main sur le bras de l'artiste, Mme Joramie continua, avec une indéfinissable expression de tristesse dans la voix et de langueur amoureuse dans le regard.

— Chaque fois que je viens ici, je m'arrête songeuse devant ce beau tableau ; une émotion extraordinaire s'empare de moi peu à peu, et, malgré moi, je sens mes paupières se mouiller de larmes. Oui, je m'attendris au souvenir de ces belles amours. Il me semble que je sens sur mes lèvres la chaleur de ce baiser brûlant de fièvre amoureuse que Pétrarque mit sur la bouche de Laure, et alors je soupire, en me disant : C'est ainsi que je voudrais être aimée !

Et elle soupira. Et Georges sentit que, frémissante, elle s'appuyait sur lui.

— Pourquoi donc ne serez-vous pas aimée ainsi ? fit-il d'une voix troublée ; n'êtes-vous pas adorable ?

Les pupilles de Mme Joramie se dilatèrent et, regardant le jeune homme avec une indéfinie expression de tendresse passionnée, elle acheva de le griser du fluide qui se dégageait de ses prunelles étincelantes.

A son tour Georges soupirait, éperdu, ayant comme le vertige, ne sachant peut-être pas ce qu'il faisait, son bras entoura la taille de Mme Joramie et il la serra fortement, toute palpitante contre son cœur qui battait avec violence.

(*A suivre*) EMILE RICHEBOURG.